



Communiqué

17 novembre 2020

Synode d'hiver des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure

Elections et mesures d'économie

Le bureau du Synode a été nouvellement constitué lors du Synode virtuel du 17 novembre. L'ancien vice-président, l'avocat Christian Cappis, a accédé à la présidence tandis que Sophie Kauz, pasteure, a été élue à la vice-présidence. Un train de mesures d'économies visant des effets durables a été adopté de même que le budget 2021 avec toutefois des réductions substantielles.

Le Synode des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure a élu sa présidence et sa vice-présidence pour les années 2020 à 2022. Christian Cappis est le nouveau président du Synode. Il prend la succession de Jean-Marc Schmid qui a dirigé les débats du parlement de l'Eglise de 2018 à 2020. Christian Cappis est membre de la fraction des Indépendants et siège depuis 2015 au sein du Synode. Il en est le vice-président depuis 2018. «Durant ces deux dernières années, Christian Cappis a fait la démonstration de ses capacités comme vice-président. Nous sommes convaincus qu'il maîtrisera la direction du Synode avec beaucoup d'engagement, d'habileté mais aussi de plaisir», a déclaré Marlis Camenisch, présidente de la fraction des Indépendants pour féliciter le nouvel élu.

Sophie Kauz reprend la vice-présidence. La pasteure de la paroisse de Zollikofen est membre du groupe Synode ouvert (GSO) et siège depuis 2018 au Synode. «Sophie Kauz aborde son travail avec beaucoup de passion, d'intelligence et de réflexion. Je me réjouis de la voir donner à notre Eglise une image jeune et féminine», a déclaré Claudia Buhmann du Groupe Synode ouvert dans son message de félicitations.

En revanche, à l'issue de ce Synode, un siège au Conseil synodal va rester vacant. L'élection d'une conseillère synodale ou d'un conseiller synodal en remplacement de Judith Pörksen Roder qui a pris ses fonctions à la présidence du Conseil synodal début octobre, a été repoussée au Synode d'été 2021. Le Synode a suivi une motion d'ordre de la fraction des Libéraux qui l'a justifiée en déplorant la candidature unique du groupe Synode ouvert. Le groupe Synode ouvert a déploré cette décision en arguant du fait que la fraction restait non représentée au sein du Conseil synodal.

Au prochain Synode d'été 2021, ce seront deux sièges qui seront à repourvoir au sein du Conseil synodal. En effet, la conseillère synodale Claudia Hubacher atteindra dans une année l'âge de la retraite et elle a donc annoncé son retrait à la fin août 2021. Elle est membre depuis 2002 de fraction des Indépendants au sein du Synode. En 2006, elle a été vice-présidente puis a été élue en 2008 comme conseillère synodale où elle a repris le département de la diaconie. La démissionnaire a souligné combien cette activité avait été source d'enrichissement et d'accomplissement pour elle.

Un programme d'économies avec des effets durables

Outre les élections, le Synode avait différents points à traiter à son ordre du jour. Le parlement de l'Eglise a ainsi pris connaissance du plan financier 2022-2025. Les résultats pronostiqués dans le cadre du plan précédent ont dû être fortement revus à la baisse.

L'objectif d'un budget équilibré ne pourra pas être atteint pour la prochaine période couverte par le plan. D'une part, il faut s'attendre à une baisse des recettes fiscales suite à la pandémie et, d'autre part, il faut s'attendre à de nouvelles baisses du nombre des membres de l'Eglise. Les charges salariales effectives pour le corps pastoral et le montant de la contribution cantonale à partir de 2026 constituent également d'autres inconnues. Pour prévenir une érosion progressive de l'excédent du bilan, il s'agit d'adopter pour ces quatre prochaines années un plan permettant d'assurer durablement des économies de l'ordre de trois millions de francs. Le Conseil synodal a déjà engagé un plan d'économies et va bientôt délibérer sur d'autres mesures d'assainissement.

C'est dans ce climat d'économies que le Synode a approuvé le budget 2021 avec des coupures supplémentaires de l'ordre de 1'250'000 francs. Le Conseil synodal proposait des réductions supplémentaires de l'ordre de 750'000 francs tandis que la commission des finances a demandé un nouveau frein sur les charges salariales du personnel administratif et du corps pastoral. Selon l'amendement proposé, seules les personnes avec un traitement annuel inférieur à 100'000 francs pour un engagement à 100 pour cent devaient bénéficier d'une augmentation du traitement d'un échelon alors que pour toutes celles dont la rétribution est supérieure à ce seuil, aucune augmentation ne pouvait être accordée. Le Synode a approuvé cette proposition à une grande majorité.

Révision du règlement sur la péréquation financière

Le règlement sur la péréquation financière date de 1999 et a fait l'objet d'une première révision partielle en 2003. Selon le conseiller synodal Roland Stach, une nouvelle révision partielle s'impose aujourd'hui. Cette révision partielle tient compte en particulier du nouveau modèle comptable MCH2 et des effets de la révision 2021 de la loi sur les impôts. Par ailleurs, le règlement a été adapté à la pratique des années écoulées depuis sa mise en vigueur. Les bases de calcul ainsi que les taux de contribution d'une paroisse à la péréquation financière restent inchangés. Il ne devrait pas en résulter de charge administrative supplémentaire pour les paroisses puisque le relevé prévu des données comptables devrait se faire conjointement à la procédure suivie pour le relevé des prestations d'intérêt général. Les paroisses devraient être soulagées d'un point de vue administratif en ce sens qu'elles n'ont plus besoin de déposer une demande formelle de contribution au titre de la péréquation financière. La révision partielle du règlement a été nettement adoptée avec une seule abstention.

Deux sujets concernant la partie francophone

Le Synode a été informé de la décision de l'assemblée de l'association du centre de Sornetan de vendre prochainement le centre et de cesser son exploitation au 1^{er} janvier 2021. Par conséquent, il n'a pas eu à débattre de ce point. Une disposition de la convention liant les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure à l'association du centre de Sornetan concernant l'exploitation du centre de Sornetan prévoit en effet la fin dudit contrat en cas de vente du centre ou de cessation de son exploitation. Les activités de formation dispensées par le centre seront en revanche reprises par les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure et cette offre ne sera donc pas remise en question.

Il a par ailleurs approuvé le nouveau règlement de la commission des stages (COMSTA) qui tient compte de la spécificité de la formation diaconale dans la partie francophone de l'Eglise.

Par ailleurs, le Synode a:

- élu Jean-Marc Schmid comme secrétaire francophone du Synode
- élu Judith Pörksen Roder au sein de la délégation du Synode de l'EERS
- élu Renate Grunder au sein de la commission d'examen de gestion
- élu Raphaël Schaer à la commission des finances
- pris connaissance du rapport de la commission d'examen de gestion